

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 20 JUIN 2000**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 20 Juin 2000 à 10 heures dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Madame BUGEAUD, Directrice de l'IRA de Lille
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur LIENARD, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur LEDDA, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur BONDUELLE, Enseignant
- Monsieur CMIEL, Enseignant
- Monsieur RAFIDIARIMANDA, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Monsieur BOURLEAU, Etudiant
- Monsieur FAUQUENOY, Etudiant
- Mademoiselle KHALID, Etudiante

- Mademoiselle DEVALLEZ, Attachée d'Administration

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Madame BUGEAUD
- Monsieur PERTEK à Monsieur BONDUELLE
- Mademoiselle DHAINAUT à Monsieur FAUQUENOY

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président chargé de la formation continue

1) Election du Président du Conseil de l'IPAG.

Monsieur MOREAU rappelle le rôle éminent joué pendant treize ans par Monsieur Philippe GEORGES, qui a présidé le Conseil de l'IPAG jusqu'à son décès intervenu l'été dernier. Selon les statuts de l'Institut, le Président doit être élu parmi les personnalités extérieures qui siègent au Conseil, pour un mandat de trois ans renouvelable. Madame BUGEAUD, qui a succédé à Monsieur GEORGES à la direction de l'IRA de Lille, se porte candidate. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Madame BUGEAUD se présente aux membres du Conseil.

Ayant pris ses fonctions à l'IRA de Lille le 6 Décembre 1999, Madame BUGEAUD connaissait son prédécesseur puisqu'elle faisait partie depuis quelques années du jury des élèves analystes, lesquels sont regroupés à l'Institut lillois. Administrateur Civil relevant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, elle a exercé des responsabilités pendant dix-sept ans dans les services déconcentrés de ce Ministère, puis au sein de l'administration centrale en qualité d'Analyste-Chef de Projet. Détachée au Ministère de la Justice, après un stage de neuf mois à l'ENA, elle a été chargée de réorganiser le Service Informatique avant d'être nommée adjointe au Sous-Directeur des Ressources Humaines. De retour au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, elle a assisté le Sous-Directeur des Finances et assuré l'intérim de la Sous-Direction du Budget et des Finances pendant dix-huit mois. Enfin, elle a été nommée Secrétaire Générale de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie.

Madame BUGEAUD souligne l'importance de la formation universitaire, qu'elle soit initiale ou continue, et elle assure Monsieur MOREAU qu'il pourra compter sur son soutien sans faille aux activités de l'Institut.

Monsieur MOREAU remercie Madame BUGEAUD de bien vouloir se présenter à cette élection et il estime que la Directrice de l'IRA de Lille est véritablement la personnalité la plus à même de présider ce Conseil, comme le faisait Monsieur GEORGES.

Madame BUGEAUD est élue à l'unanimité. Elle remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et elle déclare la séance ouverte.

2) Examen du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'IPAG du 2 Décembre 1999.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Informations sur la création de la Maîtrise d'Administration Publique.

Après avoir rappelé que ce projet a été initié il y a presque trois ans par Madame DEMICHEL, à l'époque Membre du Cabinet de Monsieur ALLEGRE, Monsieur MOREAU annonce, qu'après de multiples rebondissements, une issue favorable se dessine enfin.

Le Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG a rencontré la Directrice de l'Enseignement Supérieur le 15 Mars dernier. Madame DEMICHEL a admis le principe de la création de ces Maîtrises à titre expérimental pour une durée de deux ans, dans le cadre d'arrêtés particuliers qui seront pris pour chaque IPAG habilité. Le processus de création de la MAP nécessite, en premier lieu, un avis favorable du Comité des Experts. Cet avis a effectivement été rendu il y a trois semaines. Ensuite, le CNESER doit examiner le projet courant Juin. A ce sujet, le Bureau des Formations a confirmé à Monsieur MOREAU que le CNESER a émis, la semaine dernière, un avis favorable pour les Universités dont le contrat quadriennal arrive à échéance. Pour les autres Universités, dont celle de Valenciennes, le CNESER doit se réunir le 26 Juin.

Dès le 19 Juin, veille de ce Conseil de l'IPAG, lors de la réunion du Bureau Elargi de l'Université auquel participaient les représentants du Ministère, le Conseiller d'Etablissement a confirmé à Monsieur MOREAU que la volonté ministérielle était bien de mettre en place les MAP dès la rentrée 2000.

Les titulaires d'une Licence d'Administration Publique seront admis de plein droit en MAP mais Monsieur MOREAU n'exclut pas l'admission d'étudiants titulaires d'autres diplômes. Le Ministère devrait en effet ratifier la suggestion présentée par le Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG-CPAG : les candidatures en Maîtrise d'étudiants non diplômés de la Licence d'Administration Publique pourraient être acceptées après leur examen par une commission pédagogique.

La Maîtrise d'Administration Publique étant conçue comme un approfondissement de la LAP, Monsieur MOREAU estime cependant que la commission devra être très sélective.

Par ailleurs, Monsieur MOREAU se demande si, à l'horizon 2001, l'actuelle préparation non diplômante aux concours externes de catégorie A sera maintenue alors que la préparation aux grands concours administratifs ne devrait pas, quant à elle, être affectée.

4) Informations sur la convention conclue entre l'IPAG et la FDEG relativement aux missions de l'IEJ.

Le premier projet de création d'un Institut d'Etudes Judiciaires à la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion n'excluait pas de préparer au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature, préparation pourtant déjà assurée par l'IPAG. Mais, en Avril dernier, Madame MORGAND, élue Doyen de la FDEG, a proposé à Monsieur MOREAU une convention qui clarifie les missions des deux Instituts. Le futur IEJ organisera une préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats, à l'exclusion de toute préparation aux concours administratifs. Cette convention prévoit donc que que la préparation au concours d'entrée à l'ENM est du ressort exclusif de l'IPAG, lequel s'engage, de son côté, à ne pas préparer ses étudiants au Barreau. Les étudiants qui seront intéressés par les deux préparations devront malheureusement prendre une double inscription.

En réponse à la question formulée par Madame BUGEAUD, Monsieur MOREAU précise que l'an dernier trois candidats furent déclarés admissibles au concours d'entrée à l'ENM. Il espère une admission cette année. Ce concours est extrêmement sélectif et de surcroît le nombre de candidats présentés par l'Institut est peu élevé, car les étudiants inscrits dans la préparation aux Grands Concours pour préparer l'ENM ne se limitent pas à ce concours.

5) Informations sur le recrutement du Maître de Conférences de Droit Public et les propositions de création de postes d'enseignants et d'AITOSS.

Depuis deux ans, l'IPAG espérait la création d'un poste de MCF de Droit Public. L'an dernier, rappelle Monsieur MOREAU, l'Université avait inscrit cette demande en treizième position dans sa liste interclassée mais, en définitive 12 postes furent créés. La demande ayant cette année été classée en première position, l'Institut était assuré d'obtenir satisfaction et, en effet, Monsieur FAUPIN, qui était fonctionnaire au Ministère des Affaires Etrangères et qui est depuis plusieurs années Chargé de Travaux Dirigés à l'Université de Paris II, a été recruté et il sera donc en poste à l'IPAG à la rentrée. Ce recrutement est d'autant plus opportun, souligne Monsieur MOREAU, que l'ouverture de la Maîtrise d'Administration Publique nécessite la création de nouveaux enseignements en Droit Public.

Pour la rentrée 2001, quatre créations de poste sont proposées par Monsieur MOREAU, à savoir, par ordre d'importance décroissante :

1) Un Maître de Conférences de Science Politique.

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale souffre d'un grave déficit de postes d'enseignants puisqu'il ne bénéficie actuellement que de deux postes (un Maître de Conférences et un Assistant de Droit Public).

Ce déficit est particulièrement sensible dans les disciplines de "culture générale" qui occupent une place essentielle dans toutes les formations, aussi bien en Licence d'Administration Publique que dans les préparations non diplômantes aux concours administratifs; il s'agit spécialement des enseignements de "problèmes politiques et sociaux du monde contemporain".

L'ouverture de la Maîtrise d'Administration Publique à la rentrée 2000 augmente encore les besoins de l'IPAG, deux unités d'enseignements relevant de ce secteur disciplinaire.

L'IPAG doit actuellement faire assurer tous ces enseignements sous la forme d'heures complémentaires en recourant à des enseignants en poste dans d'autres composantes de l'Université ou à des intervenants extérieurs. Or, la disponibilité de ces enseignants est souvent insuffisante compte tenu de l'augmentation des effectifs d'étudiants inscrits à l'IPAG et de la politique de restriction des heures complémentaires.

Etant donné la variété des disciplines relevant de la compétence d'un Maître de Conférences de Science Politique (Sociologie Politique, Politiques Publiques, Histoire des Idées Politiques et de la Pensée Politique, Relations Internationales, Méthode des Sciences Sociales), cette création est la plus à même de combler, au moins en partie, le déficit actuel.

De plus, du fait de la pénurie d'enseignants en poste, l'IPAG a un besoin urgent de responsables pédagogiques. Ce Maître de Conférences pourra se voir investi de telles responsabilités.

La création d'un poste de Maître de Conférences de Science Politique constitue donc une priorité absolue.

1 bis) Un PRAG de Lettres Modernes.

Monsieur MOREAU souligne les difficultés grandissantes que rencontre l'Institut pour pourvoir des enseignements d'ordre méthodologique (Dissertation de culture générale, Analyse de texte, Résumé de texte, Préparation au Grand Oral), en particulier dans le cadre du Diplôme d'Administration Générale. L'insuffisante disponibilité des enseignants vacataires issus des lycées et collèges complique chaque année davantage l'élaboration des emplois du temps. Ces difficultés justifient la création d'un poste de PRAG de Lettres Modernes.

3) Un PRAG de Sciences Economiques et Sociales.

Les universitaires, étant généralement orientés vers l'économétrie, ils n'ont pas le profil idéal pour assurer les enseignements exigés par les programmes des concours, qui portent essentiellement sur les grands problèmes économiques et les politiques économiques. L'Institut doit donc avoir recours à des enseignants vacataires et la création de la MAP augmentera encore les besoins dans cette discipline.

4) Un PAST deuxième section Droit Public.

Cette création serait souhaitable compte tenu du caractère professionnalisé des formations de l'Institut.

Compte tenu des réticences de l'Université et du Ministère à créer des emplois de PRAG, Monsieur MOREAU estime qu'il est nécessaire de proposer en priorité la création d'un poste de Maître de Conférences de Science Politique. Il n'exclut pas, par ailleurs, de partager un poste de PRAG de Lettres Modernes avec le Service de la Formation Continue de l'Université, compte tenu de l'importance du service des PRAG (384 heures).

Monsieur MOREAU évoque ensuite les propositions de création de postes d'AITOSS. Il constate que l'organigramme de l'Institut est incomplet car il manque un Adjoint Administratif pour seconder les SASU, ce rôle devant actuellement être rempli par une CES. Cet agent de catégorie C prendra également en partie en charge le secrétariat de la formation continue et pourra participer au suivi des dépenses. Cette création, demandée depuis trois ans, permettra de libérer le poste de CES que l'IPAG veut évidemment garder à titre conservatoire.

Monsieur MOREAU espère que la création de la Maîtrise constituera un argument supplémentaire pour obtenir enfin ce poste.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de création des postes d'enseignants et du poste d'AITOSS.

6) Compte financier.

Mademoiselle DEVALLEZ présente le compte financier.

Les dépenses d'un montant de 1 591 385,17 F progressent de 27% par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement (57 992,66 F) restent stables par rapport à 1998. Elles concernent l'achat de matériels informatiques et ne représentent que 3,7% du budget global.

A l'inverse, les dépenses de fonctionnement hors personnel (587 326,17 F) augmentent considérablement en 1999 et progressent sur l'ensemble des comptes de la section fonctionnement.

Les charges de personnel et taxes afférentes s'élèvent à 946 066,34 F, soit une augmentation d'environ 9%; elles représentent encore 62% des charges de fonctionnement.

Les recettes, qui s'élèvent à 1 662 094,55 F, progressent également de 27% par rapport à 1998.

La recette principale de fonctionnement constituée par les crédits versés par l'Université (1 027 855 F) augmente sensiblement par rapport à l'exercice précédent (867 855 F). Le montant de 1 227 855 F inscrit au compte financier 1999 inclut la dotation de 200 000 F prévue par le contrat quadriennal pour financer les préparations aux concours administratifs.

Monsieur MOREAU intervient pour préciser que l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement est imputable à la revalorisation très considérable de la norme SAN REMO appliquée aux LAP, obtenue par les IPAG il y a trois ans, le financement de cette formation étant

désormais aligné sur celui des Instituts d'Etudes Politiques. Monsieur GAUDIER, Vice-Président chargé des finances, fait progressivement bénéficier l'IPAG de cette revalorisation, en rapprochant sa dotation de la dotation "théorique".

Les ressources propres (634 239,55 F, la dotation du contrat quadriennal incluse), représentent 38% du total des recettes. Outre cette dotation, elles sont constituées des frais de dossier (126 350 F), de la participation de la FDEG au financement de la préparation au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature (44 453 F), de la subvention du CNASEA (29 227,86 F) qui finance en partie le Contrat Emploi Solidarité et du remboursement par l'IPAG de Poitiers des frais engagés pour la LAP à distance (12 946,88 F).

Les autres ressources proviennent des actions de formation continue : la subvention du Ministère de la Fonction Publique pour la préparation aux concours internes d'une trentaine de fonctionnaires d'Etat pour un montant de 68 200 F; la subvention de la Région à hauteur de 78 000 F concernant la formation des demandeurs d'emploi (cette subvention a été supprimée pour l'année 2000, mais Monsieur MOREAU espère de nouveau l'obtenir pour l'année 2001); les produits des prestations de formation continue (64 039,50 F); la prise en charge partielle de la formation des aides éducateurs par le Service Commun de la Formation Continue de l'Université (9703 F).

Par ailleurs, on constate que la subvention d'équipement prévue à hauteur de 30 000 F, soit un montant très insuffisant, n'a pas été versée à l'IPAG.

Il faut observer que le résultat positif de la section fonctionnement (127 659,13 F) permet de compenser le résultat négatif de la section investissement (-56 949,75 F).

En conclusion, l'exercice 1999 fait apparaître un résultat positif de 70 709,38 F qui reflète une gestion prudente justifiée par la perspective de l'ouverture de la Maîtrise d'Administration Publique dont la mise en place engendrera une très sensible augmentation des dépenses de personnel.

Au demeurant, le fonds de roulement s'accroît mais il est, comme les années précédentes, en diminution relative comparativement avec le montant du budget qui a beaucoup augmenté en même temps que les effectifs d'inscrits.

Monsieur MOREAU souligne que le graphique retraçant l'évolution du compte financier de 1991 à 1999 fait, en effet, clairement apparaître que le montant des réserves n'a pas suivi la forte croissance des ressources de l'Institut.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

7) Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1999.

Il est possible de placer la totalité de l'excédent de fonctionnement sur le compte report à nouveau, ce qui favorisera une plus grande souplesse de gestion durant les prochaines années.

Monsieur MOREAU précise que l'excédent s'explique en partie par le non paiement de certaines dépenses de personnel, dû au retard pris dans la procédure de recrutement.

Madame BUGEAUD souligne que la gestion de l'Institut est saine et que les réserves sont raisonnables.

Cette proposition d'affectation du résultat de fonctionnement est adoptée à l'unanimité.

8) Proposition d'exonération des frais de dossier au bénéfice des aides éducateurs.

Mademoiselle DEVALLEZ explique que le Rectorat souhaite que les aides éducateurs n'acquittent pas ces frais de dossier, qui s'élèvent à 150 F. Par ailleurs, les autres composantes de l'Université n'exigent pas ce règlement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Se pose également la question de l'exonération des frais de dossier acquittés par le personnel de l'Université. Madame BUGEAUD fait remarquer qu'en règle générale le principe de gratuité s'applique aux agents préparés par leur administration, ce que confirme Monsieur FLOURET.

Madame BUGEAUD suggère d'établir une distinction entre les formations diplômantes et les formations non diplômantes, l'exonération des frais de dossier pour le personnel de l'Université ne paraissant justifiée que dans le deuxième cas de figure.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En outre, Monsieur MOREAU rappelle que, depuis quelques années, le Ministère de la Fonction Publique n'accepte plus de compter les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers parmi les agents ouvrant droit à financement au titre de la préparation aux concours internes. C'est pourquoi la décision fut prise, il y a deux ans, de créer, pour ces fonctionnaires, des frais de formation, en sus des frais de dossier établis à hauteur de 350 F. Ces frais de formation furent fixés à un montant équivalent à la subvention ministérielle par agent de l'Etat, soit 1900 F.

Monsieur MOREAU précise qu'à l'époque le Ministère de la Fonction Publique avait très sensiblement réduit sa dotation. Elle a depuis été revalorisée et elle s'élève actuellement à 2200 F par agent. L'Institut doit-il de nouveau opérer un alignement des frais de formation sur cette subvention?

Monsieur LIENARD ne fait pas d'objection quant au principe de cet alignement en ce qui concerne les fonctionnaires hospitaliers, le Service de Formation Continue du Centre Hospitalier de Valenciennes pouvant prendre en charge les frais de formation.

La proposition de porter à 2200 F les frais de formation acquittés par les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers est adoptée à l'unanimité.

9) Présentation du bilan de l'Association des étudiants de l'IPAG par son Président.

Monsieur BOURLEAU, Président de l'Association, présente ce bilan.

Il souligne tout d'abord la participation de l'Association à différents forums, afin de promouvoir les formations de l'Institut. D'autre part, l'Association a créé un journal intitulé "La feuille de l'IPAG", réalisé avec la collaboration d'étudiants et d'enseignants. Toujours dans un souci de développer la convivialité entre les étudiants, la Corpo dispose dans ce bâtiment d'un local où sont proposés des rafraîchissements et des friandises. En outre, l'Association a adhéré à la Fédération des Etudiants de Valenciennes et elle a participé à de nombreuses manifestations organisées par cette Fédération.

Monsieur BOURLEAU déplore le manque d'intérêt des étudiants envers la vie associative et il dénonce leur comportement de "consommateurs", tout en précisant que ce comportement n'est pas spécifique aux usagers de l'IPAG.

L'Association a également organisé une conférence sur les problèmes liés à la mondialisation de l'économie.

Enfin, l'Association a développé un volet informatique, qui a permis la réalisation du journal. Le matériel informatique est mis à la disposition des étudiants. Cependant, le projet de création d'un site Internet n'a pas pu être mené à bien mais Monsieur BOURLEAU espère qu'il le sera au cours de la prochaine année universitaire.

S'agissant de la trésorerie de l'Association, le nouveau Bureau disposera à la rentrée d'une somme de 5000 F pour débiter sans retard ses activités.

Monsieur MOREAU se réjouit que l'Association des étudiants de l'IPAG soit aussi active, même s'il regrette quelques imperfections.

10) Questions diverses.

Madame BUGEAUD évoque la future réforme de la scolarité des Instituts Régionaux d'Administration, un arrêté devant être pris prochainement par le Ministre de la Fonction Publique.

Une enquête ayant montré que les administrations sont globalement satisfaites des agents formés par les IRA, cette réforme n'aura qu'une portée relativement limitée. Chaque IRA conservera une certaine marge de liberté dans le cadre déterminé par le Ministère de la Fonction Publique.

Le volume global maximal de la formation dispensée aux élèves généralistes sera fixé à 700 heures. L'accent devrait être mis sur la gestion financière, à laquelle un module sera consacré. Madame BUGEAUD estime qu'il faut, d'une manière générale, éviter que la formation soit trop "scolaire". L'arrêté ne devrait pas modifier sensiblement le régime des stages : la période globale des stages, divisée en deux séquences, est de 3 mois. Une étude pourrait être réalisée au sujet de la formation des Analystes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BUGEAUD lève la séance à 11h50.